

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 34/224 du 12/03/84
MTPS/DGTFP/DFP/08
Portant intégration et nomination de
Monsieur NGALAKIA Patrice, dans les ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Travaux Pu-
blics)-
-----ooOoo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- (/ISAS :
 (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'ar-
 ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des
 fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur
 la solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 60/90 du 3/3/60 fixant le statut commun des
 cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
 (/u le décret n° 62/130/MP du 9/5/1962 fixant le régime des
 rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisa-
 tion des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories
 et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/1962
 portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomination
 et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 (/u le décret n° 63/81/FP/BE du 26/3/1963 fixant les condi-
 tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
 vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
 7 et 8 ;
 (/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24/2/1967 réglementant la
 prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
 relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
 et reclassements ;
 (/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant
 les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les
 échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du
 Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des
 Membres du Conseil des Ministres ;
 (/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n° 80/
 644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des
 Ministres ;
 (/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérêts des
 Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 83/320 du 3/5/1983 portant nomination d'un
 Membre du Conseil des Ministres ;
 (/u le dossier constitué par l'intéressé ;

DEC R E T E :

.../...

45
ARTICLE 1ER..- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3/3/1990 susvisé, Monsieur NGALEKIA Patrice, né le 7/8/1958 à Fort-Rousset, titulaire du Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil, obtenu à l'Institut Supérieur Polytechnique "José Antonio ECHEVERRIA " (Cuba), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

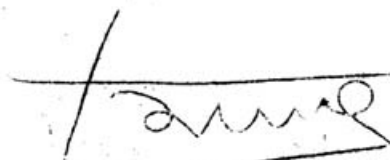
ARTICLE 2..- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics et de la Construction.

ARTICLE 3..- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

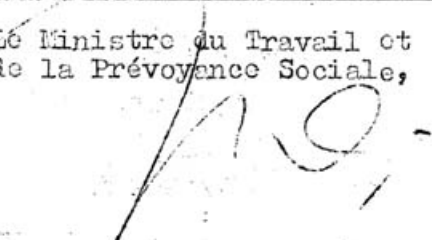
Brazzaville, le 12 Mars 1984

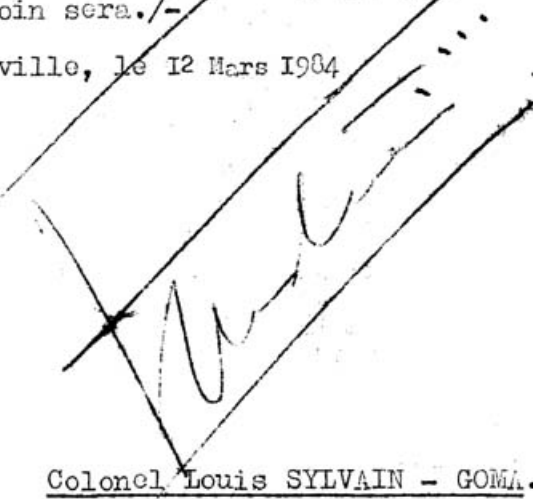
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics et de la Construction,

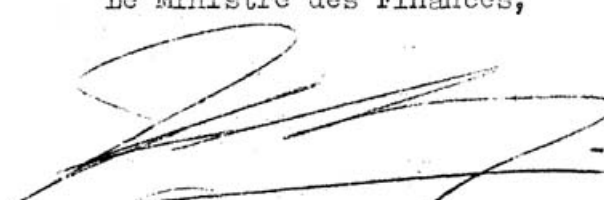

Commandant Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihé Ossétoumba LUKUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP/DFP
DCF
RNTP
DOSSIER
INTERESSE
SGCM/BC

3
2
2
2
2
3
1
2